Acte Certifié exécutoire

Envoi: 17/09/2013

Réception par le Prefet : 17/09/2013

Publication: 20/09/2013

Pour le Président du Conseil Général et par délégation Ludovic LIONS Chef du Service Administratif de





Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

N° CP-2013-8-6-5

Séance du vendredi 13 septembre 2013

l'Assemblée

POLITIQUE CO3 SOUTIEN A LA VIE ASSOCIATIVE ET AUX COLLECTIVITES C732

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2012-6-6-4 du 5 décembre 2012 relative à l'Environnement Naturel,
- VU l'avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement, du Cadre de vie et de la Montagne du 26 juin 2013,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- > Attribue une subvention de fonctionnement pour 2013 de :
 - 3 500 € à la Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (FDPPMA),
 - 2 500 € à la Société Protectrice des Animaux (SPA) de Moyenne Alsace,
- ➤ Précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le programme C732 au chapitre 65 fonction 738 nature 6574.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté voix contre abstentions

Service de l'Environnement et de l'Agriculture

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 SEPTEMBRE $2013\,$

Soutien à la vie associative et aux collectivités (F) PROGRAMME 2013

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
VAC03853	FEDERATION DU HAUT-RHIN POUR LA PECHE & LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE Aide au fonctionnement 2013	3 500,00
VAC03852	SPA MOYENNE ALSACE SPA Moyenne Alsace aide pour la fourrière 2013	2 500,00

Total 6 000,00